

PROVINCE DE QUÉBEC SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 922-2024

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance régulière du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 10 juin 2024, le conseil de cette Municipalité a adopté le Règlement numéro 922-2024 relatif au remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges, ce 19^e jour de juin 2024.

Me Isabelle Beaulieu, notaire

Greffière